

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## UNE FORMATION, UN SALAIRE, UN DIPLÔME, UN MÉTIER

L'apprentissage est un levier pour accéder au marché du travail. Une autre façon de continuer ses études.

### POUR QUI ?



Tous public de 16 à 29 ans révolus.

#### ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous les employeurs du secteur privé et associatif, certaines administrations.

#### FINANCEMENT

Les actions de formations sont financées par les OPérateurs de COmpétences (OPCO). Aides financières possibles versées sous Conditions.

### + **DIPLÔME**

Obtenir un diplôme, une certification en alternance<sup>3</sup>.

### + **CONTRAT-SALAIRE**

Accéder à un CDD de 6 à 36 mois. Le statut est celui d'un apprenti<sup>2</sup>.

Profiter d'une formation rémunérée<sup>1</sup>.

### + **EXPERIENCE**

Acquérir des compétences et une expérience professionnelle grâce aux mises en situation de travail.

### + **EMPLOI**

Plus de 70% des apprentis sont en emploi à l'issue du contrat.



#### Var

☎ 04 94 11 10 51

✉ cfaran-83@ac-nice.fr

#### Alpes-Maritimes

☎ 04 97 20 24 20

✉ cfaran-06@ac-nice.fr

#### Référent Handicap :

✉ geneviève.barrachina@ac-nice.fr

#### Référent Mobilité :

✉ romain.goura@ac-nice.fr

#### à savoir

1. Montant horaire brut porté à 10.25 € au 1er janvier 2021. La rémunération varie en fonction de l'âge.
2. La durée minimale du contrat est de 6 mois et peut durer au maximum 36 mois. La durée du temps de formation doit représenter 25% du CDD.
3. Acquérir un diplôme, une certification, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

# FICHE TECHNIQUE

## POUR S'Y RETROUVER...



RÉGIONAL ACADEMIE DE NICE



### RÉMUNÉRATION MINIMALE DU SALARIÉ

en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables

Smic : nouveau montant horaire brut est porté à **10.25 € au 1er janvier 2021.**

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	MOINS DE 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère Année	27%	43%	53%	100%
2ème Année	39%	51%	61%	100%
3ème Année	55%	67%	78%	100%

Exonération de cotisations sociales	ENTREPRISE - DE 11 SALARIÉS	ENTREPRISE + DE 11 SALARIÉS
	Exonération totale des cotisations patronales et salariales, à l'exception des cotisations d'accident du travail et maladies professionnelles.	Exonération totale d'une partie des cotisations patronales et salariales à l'exception des cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Aide unique pour les entreprises pour préparer un diplôme inférieur ou égal à la licence professionnelle.	MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS
1ère Année d'exécution du contrat	5000 €	8000 €

Aides pour l'embauche d'une personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.	DURÉE DU CONTRAT	MONTANT
	de 6 à 11 mois	de 1000 € à 1417 €
	de 12 à 17 mois	de 1500 € à 1917 €
	de 18 à 23 mois	de 2000 € à 2417 €
	de 24 à 29 mois	de 2500 € à 2917 €
	de 30 mois à 36 mois	de 3000 € à 3500 €

Aide pour la préparation du PERMIS DE CONDUIRE	MONTANT
	500 € (aide financée par France Compétences) versés par le CFA.

Document non contractuel Mars 2021

### VOTRE CONTACT :

**Alpes-Maritimes : Romain GOURA**

✉ [romain.goura@ac-nice.fr](mailto:romain.goura@ac-nice.fr)

☎ 06.12.39.27.24

**Var : Patricia TRANSON**

✉ [patricia.transon@ac-nice.fr](mailto:patricia.transon@ac-nice.fr)

☎ 06.82.68.61.20